

"Vu pour être annexé à la délibération du 21/12/2012 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme."

Fait à Fresnay l'Eveque

Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 31/05/2012

APPROUVÉ LE : 21/12/2012



Légende

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espaces Boisés Classés à créer ou à conserver
- Ⓢ Emplacement réservé
- Elément du patrimoine bâti à conserver au titre de l'article L.123.1.5,7° du code de l'urbanisme
- Zone de Bruit
- Elément du patrimoine naturel à conserver au titre de l'article L.123.1.5,7° du code de l'urbanisme (alignement d'arbre)

- Zone U Zone urbaine
- Secteur Ua Secteur d'activités à caractère de service
- Secteur Ue Secteur d'équipement
- Secteur Ui Secteur d'activités à caractère industriel
- Zone AU Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
- Zone AUE Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
- Zone N Zone naturelle
- Secteur Nh Secteur naturel d'habitat isolé
- Secteur Nj Secteur naturel de jardin
- Zone A Zone agricole
- Secteur Ac Secteur agricole autorisant l'exploitation agricole
- Secteur Ah Secteur agricole d'habitat isolé
- Secteur Ap Secteur agricole protégé

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	2 510 m²	Équipement public	Commune
ER n°2	858 m²	Création d'un bassin d'infiltration	Commune
ER n°3	100 m²	Création d'un bassin d'infiltration	Commune
ER n°4	673 m²	Création d'un chemin piéton (2m)	Commune
ER n°5	772 m²	Création d'un chemin piéton (2m)	Commune
ER n°6	3 950 m²	Création d'un chemin piéton (2m)	Commune

